

AR PREFECTURE

016-200054047-20200921-2020_09_21_11-AU
Reçu le 25/09/2020

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **FXE** le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune, de mise à disposition et de vacation d'agents.
- **CHARGE M.** le Maire d'appliquer cette disposition.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 septembre 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

